



# Recyclage système d'alarme - Module installation

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Continue

**Durée**

12h/13h

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Le recyclage est destiné à toute personne titulaire d'un certificat d'installation et entretien de systèmes d'alarme et souhaitant garder l'agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur.

Formation organisée conformément aux dispositions de l'A.R. du 17/12/1990 – Loi Tobback.

Objectif : Obtention du certificat de recyclage et maintien de l'agrément en tant qu'installateur de systèmes d'alarme. Validité 5 ans.

---

## Conditions d'accès

Avoir 18 ans accomplis

Fournir un extrait de casier judiciaire vierge récent (moins de 6 mois) de modèle 596-1.

Avoir suivi la formation de base : Systèmes d'alarme - Module installation



## Gilly (FC)

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Gilly

071 28 10 25

**Accueil :**

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h30

071 42 28 03

[fc.charleroi@ifapme.be](mailto:fc.charleroi@ifapme.be)

**Bon à savoir**

Les inscriptions se font via le site de la Formation continue du Centre IFAPME de Charleroi (<https://www.meformer.biz/product-page/recyclage-syst%C3%A8me-d-alarme-module-2>).